

PARIS : Valérie BATIGNE : « 2026 constitue une année charnière pour sécuriser sa future retraite »



La plateforme d'expertise Sapiendo dresse l'état des lieux des évolutions majeures impactant les pensions en 2026, entre revalorisation des seuils et suspension de la réforme.

L'année 2026 s'ouvre sur une série d'ajustements techniques et législatifs déterminants pour les futurs retraités. Entre les modifications amorcées à l'automne 2025 et les nouveaux paramètres effectifs depuis janvier, la lisibilité du système nécessite un éclairage précis. « *Entre la revalorisation des seuils de validation des trimestres, l'ajustement des plafonds du PER et la suspension temporaire de la réforme, 2026 constitue une année charnière pour tous ceux qui souhaitent sécuriser leur future retraite* », analyse **Valérie Batigne, présidente de Sapiendo**.

Pour cette plateforme spécialisée dans le conseil et l'optimisation des droits à la retraite (www.sapiendo-retraite.fr), il est essentiel d'anticiper ces changements pour adapter sa stratégie patrimoniale et professionnelle.

Nouveaux seuils pour valider un trimestre.

Premier changement notable : le montant nécessaire pour valider un trimestre de retraite. Contrairement aux idées reçues, ce n'est pas la durée de travail qui prime (sauf pour la dernière année), mais le montant des revenus soumis à cotisations. La règle impose de percevoir un revenu équivalent à 150 fois le SMIC horaire brut pour valider un trimestre.

Avec un SMIC horaire brut fixé à 12,02 € au 1er janvier 2026, les seuils augmentent mécaniquement. Il faut désormais percevoir 1 803 € brut dans l'année pour valider un seul trimestre. Pour valider une année complète (4 trimestres), le revenu annuel brut doit atteindre 7 212 €. Sapiendo rappelle qu'il est possible de valider quatre trimestres en ne travaillant que quelques mois, tant que ce plafond de revenus est atteint.

Lien utile : Comment valider un trimestre retraite ? (

<https://forcemedia.us20.list-manage.com/track/click?u=e3c3ee62fe653395d42c82c15&id=cd2ab6792b&e=881ede8197>)

Épargne retraite : les plafonds de déduction revalorisés.

Le Plan d'épargne retraite (PER), outil prisé pour préparer ses vieux jours tout en défiscalisant, voit également ses paramètres évoluer. Les plafonds de déduction fiscale, indexés sur le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS), augmentent. Le PASS ayant été revalorisé à 48 060 € au 1er janvier 2026, les marges de manœuvre s'élargissent.

Pour les salariés et agents de la fonction publique (basé sur le PASS de l'année N-1), la déduction maximale atteint désormais 37 680 €. Pour les travailleurs indépendants (basé sur le PASS de l'année en cours), le plafond est bien plus élevé, permettant une déduction maximale de 88 911 €. « *Épargner pour sa retraite peut aussi être un moyen de réaliser des économies d'impôt* », rappelle l'experte.

Lien utile : PER, tout savoir sur la déductibilité à l'entrée (

<https://forcemedia.us20.list-manage.com/track/click?u=e3c3ee62fe653395d42c82c15&id=1186e51e13&e=881ede8197>)

Suspension de la réforme : qui est concerné ?

Le sujet le plus politique de l'année reste la suspension de la réforme des retraites, annoncée à l'automne dernier. Cette mesure de gel entrera en vigueur le 1er septembre 2026. Concrètement, jusqu'au 1er janvier 2028, l'âge légal de départ est figé à 62 ans et 9 mois, et la durée d'assurance requise reste bloquée à 170 trimestres.

Cette fenêtre de tir profite directement aux personnes nées entre le 1er janvier 1964 et le 31 mars 1965, qui ont ainsi la garantie de pouvoir liquider leurs droits selon ces conditions, sans subir le relèvement progressif initialement prévu. Toutefois, si la réforme devait reprendre son cours après les prochaines échéances électorales, le calendrier de relèvement de l'âge légal s'appliquerait de nouveau.

Lien utile : Découvrir les autres changements de l'année (

<https://forcemedia.us20.list-manage.com/track/click?u=e3c3ee62fe653395d42c82c15&id=656f181ad1&e=881ede8197>)